

22. Engage les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les autres organisations intéressées à contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale;

23. Demande au chef du secrétariat spécial d'établir un projet de règlement intérieur et de le soumettre à l'examen du Comité intergouvernemental de négociation à sa première session;

24. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de lui présenter à sa quarante-sixième session un rapport sur le progrès des négociations;

25. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session la question intitulée "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures".

71e séance plénière
21 décembre 1990